

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2200

24 novembre 2006

### SOMMAIRE

All Round Business S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	105562	Lehnkering Shipping Lux S.A., Schengen . . . . .	105557
All Round Business S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	105562	Lux Nilos Management, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	105592
Alpen Finance S.A., Luxembourg . . . . .	105558	Lux Nilos Management, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	105593
(The) Angel Mall S.A., Luxembourg . . . . .	105575	Maacher Stuff, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	105563
Atalys, S.à r.l., Moutfort . . . . .	105589	Mare S.A., Luxembourg . . . . .	105593
Atalys, S.à r.l., Moutfort . . . . .	105590	MKS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105564
Autos Properties S.A., Luxembourg . . . . .	105581	New-Deal Invest S.A., Luxembourg . . . . .	105557
Beamway Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	105558	Nex-MS, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105596
Blue Mountain Holding S.A., Luxembourg . . . . .	105591	Nex-MS, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105597
Canadian Steel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105564	(L')Occitane International S.A., Luxembourg . . .	105560
Classis S.A., Luxembourg . . . . .	105594	(L')Occitane International S.A., Luxembourg . . .	105561
Creaction 4 S.A.H., Luxembourg . . . . .	105600	Oceanbreeze Charter S.A., Luxembourg . . . . .	105588
DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105561	Olminvest S.A., Luxembourg . . . . .	105599
Ducafina Holding S.A., Luxembourg . . . . .	105563	PEP GCO Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105589
EAVF, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105594	PEP GCO HL Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg . .	105591
EAVF, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105596	PEP GCO, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105589
Electricité E.M.G., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105558	Pegnitz Park, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105556
(Les) Entreprises Gilles Moury Luxembourg S.A., Huldange . . . . .	105565	Pembroke S.A.H., Luxembourg . . . . .	105592
(Les) Entreprises Gilles Moury Luxembourg S.A., Huldange . . . . .	105566	Peninsula S.A., Luxembourg . . . . .	105582
Fantuzzi Finance S.A., Luxembourg . . . . .	105559	Picolit S.A., Luxembourg . . . . .	105559
Financière Tiara S.A.H., Luxembourg . . . . .	105554	Prime Real Estate Company S.A., Luxembourg .	105568
Fintrentuno S.A., Luxembourg . . . . .	105564	Prime Real Estate Company S.A., Luxembourg .	105569
Fintrentuno S.A., Luxembourg . . . . .	105581	Prisma Energy Turkey, S.à r.l., Luxembourg . . . .	105554
Firanlux S.A., Luxembourg . . . . .	105570	Protection Re S.A., Luxembourg . . . . .	105570
G Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	105574	Protection Re S.A., Luxembourg . . . . .	105573
Gifina S.A., Luxembourg . . . . .	105566	Queensberry S.A., Luxembourg . . . . .	105566
Gruppo Mobili e Salotti S.A., Luxembourg . . . . .	105575	Retail Operating Company Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	105557
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105566	Royal 22 S.A., Luxembourg . . . . .	105564
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105567	Royal 22 S.A., Luxembourg . . . . .	105569
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105567	Savam Lux S.A., Bettembourg . . . . .	105569
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105567	Scott International S.A., Luxembourg . . . . .	105574
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105567	Scubatech Holding S.A., Luxembourg . . . . .	105600
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105567	Securisation Services Funding S.A., Luxembourg	105559
Idia S.A., Luxembourg . . . . .	105567	SPE II Bruegel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105582
Ingénierie Conseil Formation S.A., Luxembourg .	105570	StarPlus Sicav, Luxemburg-Strassen . . . . .	105574
Integrated Computer Logics International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105599	Tootal Silk S.A., Luxembourg . . . . .	105573
Karlix S.A., Luxembourg . . . . .	105592	Transports Bruguy, S.à r.l., Ehlerange . . . . .	105555
Kestrel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	105569	Uknitum Holding S.A., Luxembourg . . . . .	105582
Kreuz S.A., Luxembourg . . . . .	105564	Vela Holding S.A., Luxembourg . . . . .	105567
Kyritz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	105598	Waterford Wedgwood Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	105591
Lehnkering Shipping Lux S.A., Schengen . . . . .	105554	Widriess International Holding S.A., Luxembourg	105589

105554

**PRISMA ENERGY TURKEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: USD 20.000,-.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 112.575.

En date du 31 août 2006, l'assemblée générale extraordinaire de la société a décidé de nommer DELOITTE S.A., siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111078.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**FINANCIERE TIARA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 35.205.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juillet 2006, a appelé aux fonctions d'administrateur A, Monsieur Cornelius Bechtel, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

La même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur B, Monsieur Jean Fell, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Jacques Claeys.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2011.

Veillez également noter que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

- COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur A,

- Monsieur François Pfister, Administrateur A,

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur B,

- Monsieur Jean Fell, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

Pour FINANCIERE TIARA

C. Bechtel / J. Fell

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111113.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**LEHNKERING SHIPPING LUX S.A., Aktiengesellschaft,**

**(anc. PROTRANS S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

H. R. Luxemburg B 67.246.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung, gehalten am 5. Juli 2006, geht hervor:

*Beratungen*

Der Verwaltungsrat erneuert das Mandat von Herrn Andreas Grzib, Geschäftsleiter, Ansässig in Janderstr., 7, D-68199 Mannheim, an den delegierten Verwalterfunktionen, und das für eine unbestimmte Dauer.

Herr Andreas Grzib kann in seiner Qualität als Delegierter Verwalter, die Gesellschaft durch seine eigene Unterschrift verpflichten und das gemäß den Statuten.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beglaubigter Auszug

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111179.7//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**TRANSPORTS BRUGUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.

R. C. Luxembourg B 120.260.

## STATUTS

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bruno Pitault, chauffeur, né le 18 septembre 1968 à Luxembourg, demeurant à F-55240 Bouligny, 10, rue du Cimetière.

2.- Monsieur Guy Comte, chauffeur, né le 13 juin 1957 à La Rochelle (France), demeurant à F-55240 Bouligny, 4, rue Fernand Legay.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TRANSPORTS BRUGUY, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Sanem.

Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

**Art. 14.** Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte des profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Bruno Pitault, prénommé .....	50 parts
2.- Monsieur Guy Comte, prénommé .....	50 parts
Total: cent parts sociales .....	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Bruno Pitault, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy Comte, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Pitault, G. Comte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 81, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2006.

P. Bettingen.

(111443.3/202/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

#### **PEGNITZ PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.738.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(111015.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105557

**LEHNKERING SHIPPING LUX S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. PROTRANS S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.  
H. R. Luxemburg B 67.246.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentliche Generalversammlung, gehalten am 5. Juli 2006, geht hervor:

*Beratungen*

Die Versammlung erneuert die Mandate der Verwaltern für einen Zeitraum bis zum Abschluss der nächsten satzungsgemäßen Generalversammlung, die im Jahr 2012 abgehalten wird wie folgt:

Verwalter: Dr Wolfgang Hönemann, Geschäftsleiter, Ansässig in Schifferstr, 26, D-47059 Duisburg.

Verwalter: Herr Philipp Stoecke, Geschäftsleiter, Ansässig in Stadtdeich, 5, D-20097 Hamburg.

Verwalter: Herr Andreas Grzib, Geschäftsleiter, Ansässig in Janderstr., 7, D-68199 Mannheim.

Verwalter: Herr Kurt Beining, Geschäftsleiter, Ansässig in Seckerbaach, 3, L-5440 Schengen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beglaubigter Auszug

*Für die Gesellschaft*

Der Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111179.6//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**NEW-DEAL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 105.542.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2006 que:

Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Rui Da Costa, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111183.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**RETAIL OPERATING COMPANY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,-.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 90.938.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 octobre 2006*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Adrianus Scheepers, domicilié au 4847 AA Teteringen, Hoolstraat 37, Les Pays-Bas, comme gérant de la Société à partir du premier septembre 2006. L'Assemblée décide, également à partir du premier septembre 2006, de nommer Monsieur Peter Van Den Hoeck, domicilié au 2520 Ranst, Venusstraat 46, Belgique, comme gérant de la Société. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2012.

Pour copie conforme

R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111427.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**ALPEN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 79.152.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 avril 2006*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Vincent Decalf, directeur de Banque, et Alain Robillard, directeur de Banque, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg à Luxembourg ainsi que celui de Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALPEN FINANCE S.A., Société Anonyme

A. Robillard / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111190.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**ELECTRICITE E.M.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35, rue Verte.  
R. C. Luxembourg B 36.423.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1<sup>er</sup> octobre 2006*

L'Assemblée constate et approuve la cession de 60 parts détenues par Monsieur Marchand Daniel, né le 10 juillet 1963 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à L-4993 Sanem, 23, Cité Schmiedenacht au profit de Monsieur Bini Laurent, né le 27 juillet 1961 à Longwy (France), demeurant à F-54400 Longwy, 60, rue Glacis.

La démission de Monsieur Marchand Daniel, précité, de sa fonction de gérant technique, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2006, est acceptée.

L'Assemblée nomme Monsieur Bini Laurent, précité, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2006, gérant technique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances, tant par la seule signature du gérant administratif que par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ELECTRICITE E.M.G., S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(111223.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**BEAMWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.708.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2006 à 15.00 heures au siège social*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen Lozie, Monsieur Joseph Winandy et la société COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes Monsieur Pierre Schill.

Leur mandat viendra à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes du 30 juin 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111493.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**SECURISATION SERVICES FUNDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 105.911.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 7 août 2006*

La société H.R.T. REVISION, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 51.238, domiciliée L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, est nommée nouveau Réviseur d'Entreprises de la société en remplacement de la FIDUCIAIRE WINANDY & ASSOCIES S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société INDEPENDANT, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 81.323, domiciliée L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommée commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
SECURISATION SERVICES FUNDING S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111394.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**FANTUZZI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 82.011.

*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social, en date du 27 juin 2005*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Sauro Bertozzi de son poste d'administrateur avec pouvoir de signature de type A.

Monsieur Robert Reggiori, Expert-Comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur, avec pouvoir de signature de type B. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2005. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FANTUZZI FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111395.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**PICOLIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 84.141.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 6 octobre 2006*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

PICOLIT S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111402.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105560

**L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 80.359.

L'an deux mille six, le vingt huit septembre, à 16.00 heures.  
Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Martial Lopez, Administrateur Délégué de la Société, demeurant professionnellement à 04100 Manosque (France), Zone Industrielle agissant en sa qualité de Mandataire spécial en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 3 juillet 2006, confirmée par des résolutions circulaires du 28 août 2006, ainsi qu'une décision du Conseil d'Administration de la Société prise en date du 28 septembre 2006,

un extrait des procès-verbaux des prédites réunions restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 714 du 3 septembre 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Gérard Lecuit, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 780 du 23 mai 2002; suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 565 du 23 mai 2003; suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil C numéro 283 du 10 mars 2004 et en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 662 du 7 juillet 2005.

2. Le capital social actuel de la Société est fixé à vingt-sept millions soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 27.064.943,-) représenté par treize millions six cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze (13.656.492) actions, toutes de même valeur, mais sans valeur nominale et répertoriées en 4 catégories «A», «B», «C» ou «D» en fonction de la qualité de l'actionnaire qui les détient, soit A pour les Fondateurs, B pour les Membres du Comité de Développement, C pour les Cadres et D pour l'Investisseur. Ces termes sont définis dans le Pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société.

3. Aux termes de l'article 5.3 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent millions d'euro (EUR 100.000.000,-).

4. Aux termes de l'article 5.5 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période de 5 ans, démarrant au jour de la publication de l'acte notarié de l'assemblée générale des actionnaires du 22 février 2005, à augmenter son capital social souscrit, par apport en numéraire, par apport en nature, à une ou plusieurs reprises à l'intérieur des limites du capital social autorisé, et ceci par voie d'actions ordinaires ou privilégiées sans droit de vote, le tout suivant les conditions stipulées par le droit luxembourgeois.

5. Lors de sa réunion du 3 juillet 2006 puis par résolutions circulaires du 28 août 2006, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de ratifier la convention d'apport aux termes de laquelle est apportée à la Société:

- 800 actions de la société L'OCCITANE JAPON KK, dont le siège est à Kojimachi Crystal City Bldg 14F, 4-8, Kojimachi, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083, Japan, évaluées à sept cent cinq mille cinq cent vingt et un euros (705.521,- EUR) et
- une créance représentée par un prêt de la société HOPEFUL (BVI), à l'encontre de L'OCCITANE JAPON KK, évaluée à huit cent six mille huit cent quatre vingt euros (806.880,- EUR).

6. En application des résolutions du Conseil d'Administration de la société du 28 août 2006, il a été décidé de rétribuer lesdits apports par l'émission de 465.023 (quatre cent soixante cinq mille vingt trois) nouvelles actions de catégorie A, sans désignation de valeur nominale, de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Ces actions seront émises pour un montant total de un million cinq cent douze mille quatre cent et un euros (1.512.401,- EUR) qui sera alloué au capital social pour neuf cent vingt et un mille six cent soixante quinze euros et cinquante neuf cents (921.675,59 EUR) et à la prime d'émission pour cinq cent quatre vingt dix mille sept cent vingt cinq euros et quarante et un cents (590.725,41 EUR).

7. Le cabinet EUROFID, S.à r.l., réviseur d'entreprises, a émis en date du 28 août 2006, un rapport tel que prescrit par les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie majorée de la prime d'émission émise».

8. Par ailleurs lors de sa réunion du 28 septembre 2006, le Conseil d'Administration a pris note de la demande de conversion de un million quatre cent quatre vingt six mille six cent dix (1.486.061) options en actions conformément à l'article 5.5. des statuts de la Société.

A la date du 13 septembre 2006, la société a réceptionné quatre vingt (80) demandes de conversion équivalant à la conversion de un million quatre cent quatre vingt six mille six cent dix (1.486.061) options en un million quatre cent quatre vingt six mille six cent dix (1.486.061) actions, pour un prix de un Euro et neuf cent quatre vingt deux cents (1.982,- EUR) par action, ce qui équivaut à un montant global de deux millions neuf cent quarante cinq mille trois cent soixante douze euros et quatre vingt dix cents (2.945.372,90 EUR).

Les souscriptions ont toutes été effectuées en numéraire par paiement sur le compte de la Société auprès de la banque BANQUE PRIVÉE ROTHSCHILD EUROPE, 16, bd Emmanuel Servais, L 2535 Luxembourg, comme en atteste le certificat de blocage émis au nom de la société pour un montant de deux millions neuf cent quarante cinq mille trois cent soixante douze euros et quatre vingt dix cents (2.945.372,90 EUR) daté du 27 septembre 2006.

En application des levées d'options réceptionnées, il a été décidé d'émettre:

- 845.485 actions de catégorie A de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions A existantes;
- 224.020 actions de catégorie B de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions B existantes;
- 416.556 actions de catégorie C de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les actions C existantes.

Les actions nouvelles émises sur base de ce qui précède seront souscrites par les actionnaires selon le tableau ci-joint aux présentes minutes.

9. Par conséquent et sur base des résolutions précitées, le capital social de la Société est augmenté de trois millions huit cent soixante sept mille quarante huit Euros et quarante neuf cents (3.867.048,49 EUR) dans le cadre du capital autorisé, correspondant à 1) neuf cent vingt et un mille six cent soixante quinze euros et cinquante neuf cents (921.675,59 EUR) au titre de l'apport de 800 actions de la société L'OCCITANE JAPON KK, 2) d'une créance représentée par un prêt de la société HOPEFUL (BVI), à l'encontre de L'OCCITANE JAPON KK et 3) de deux millions neuf cent quarante cinq mille trois cent soixante douze euros et quatre vingt dix cents (2.945.372,90 EUR) au titre des options.

10. Il en résulte donc que le capital de la Société est porté de son montant actuel de vingt-sept millions soixante-quatre mille neuf cent quarante-trois euros (EUR 27.064.943,-) représenté par treize millions six cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-douze (13.656.492) actions à un montant de trente millions neuf cent trente et un mille neuf cent quatre vingt onze euros et quarante neuf cents (30.931.991,49 euros) représenté par quinze millions six cent sept mille cinq cent soixante seize (15.607.576) actions, sans désignation de valeur nominale.

11. Suite à l'augmentation de capital telle que détaillée ci-dessus, l'article 5.1 des statuts est à modifier en conséquence afin de lui conférer la teneur suivante:

«5.1. Le capital social est fixé à trente millions neuf cent trente et un mille neuf cent quatre vingt onze euros et quarante neuf cents (30.931.991,49 euros) représenté par quinze millions six cent sept mille cinq cent soixante seize (15.607.576,- EUR) actions, toutes de même valeur, mais sans valeur nominale et répertoriées en 4 catégories «A», «B», «C» ou «D» en fonction de la qualité de l'actionnaire qui les détient, soit A pour les Fondateurs, B pour les Membres du Comité de Développement, C pour les Cadres et D pour l'Investisseur. Ces termes sont définis dans le Pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société, ci-après «le Pacte». Les actions de la Société, quelque soient leur catégorie, jouissent des mêmes droits et obligations. A chaque fois que le mot «action» est utilisé dans les statuts sans autre précision, il s'applique à l'une quelconque des catégories d'actions.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

#### *Frais, évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à quarante huit mille euros (EUR 48.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lopez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, vol. 155S, fol. 61, case 9. – Reçu 44.577,74 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

G. Lecuit.

(112598.3/220/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

### **L'OCCITANE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 80.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

G. Lecuit.

(112601.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

### **DH PALOS IMMOBILIEN- UND PROJECTENTWICKLUNGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.634.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

Signature.

(111016.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**ALL ROUND BUSINESS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 111.382.

L'an deux mille six, le trois octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ALL ROUND BUSINESS S.A. (anciennement BUSINESS & LEISURE S.A.), établie et ayant son siège à L-4240 Esch-sur-Alzette, 50, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.382, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 309 du 11 février 2006, modifiée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 3 avril 2006, publié au susdit Mémorial C, numéro 1362 du 14 juillet 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Herman Swannet, employé privé, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Ronny Hofstede, indépendant, demeurant à Lopik (Pays-Bas).

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social d'Esch-sur-Alzette à Mondorf-les-Bains;
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- 3) Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société d'Esch-sur-Alzette à Mondorf-les-Bains.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.»

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-5627 Mondorf-les-Bains, Domaine du Brill-Centre Blériot, 15, avenue Lou Hemmer.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Swannet, D. Risch, R. Hofstede, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 11 octobre 2006, vol. 471, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(111463.3/218/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**ALL ROUND BUSINESS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 111.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2006.

R. Arrensdorff.

(111465.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

105563

**MAACHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 32.971.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, réf. LSO-BV01761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(110593.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2006.

**DUCAFINA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 98.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

QUADO ASSOCIATES Ltd, avec siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 septembre 2006,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme DUCAFINA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 98.674, est issue et constituée suivant acte d'approbation de la scission de la société anonyme DUCAFINA S.A., acte passé en date du 23 décembre 2003 par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C Recueil de législations sous le numéro 361 du 1<sup>er</sup> avril 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme DUCAFINA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de huit cents euros (EUR 800,-) chacune.

III.- Que selon le registre de la société le mandant est l'actionnaire unique de la prédite société DUCAFINA HOLDING S.A.

IV.- Que le mandant a décidé de dissoudre et de liquider la société DUCAFINA HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le mandant déclare qu'il a réglé tous les engagements et dettes de la société DUCAFINA HOLDING S.A.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la mandante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la société DUCAFINA HOLDING S.A. est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2006.

J. Elvinger.

(115885.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

105564

**FINTRENTUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 79.337.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

(111003.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**KREUZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.895.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV03193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

(111002.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**CANADIAN STEEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.071.

Le bilan pour la période du 17 mars 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

(111027.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**MKS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.795.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 de sa société mère, MKS INVESTMENTS, INC., enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

(111028.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**ROYAL 22 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 47.674.

Le bilan au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI  
Signature

(111036.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.  
R. C. Luxembourg B 44.295.

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emille Blan, R.C.S. B 44.295, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Petange, en date du 10 juin 1993, publiée au Mémorial C N° 422 du 14 septembre 1993, page 20.210.

La séance est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Graidia, adjoint à la direction financière, demeurant à B-4870 Pery-Trooz, 71/73, rue des Croisettes.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Gilles Olivier Moury, administrateur de société, demeurant à B-4350 Embourg, voie de Liège 35 et comme scrutateur Monsieur Alain Bloemendal, administrateur de société, demeurant à B-4053 Embourg, avenue des Lauriers 33.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre de jour:*

- 1.- Transfert du siège social et modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2;
- 2.- Révocation du conseil d'administration avec décharge;
- 3.- Révocation du commissaire aux comptes avec décharge;
- 4.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration pour une durée de six ans;
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Blan à L-9964 Huldange, 21A et 21B Stawelerstrooss et l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> aura la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1<sup>er</sup>.** Cette société aura son siège à Huldange.»

L'adresse est fixée à L-9964 Huldange, 21A et 21B Stawelerstrooss.

*Deuxième résolution*

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Georges Moury, administrateur de société, né à Bressoux, le 6 janvier 1948, demeurant à B-4052 Chaudfontaine, Bois Manant 17 et Monsieur Jean-Pierre Van Der Heyden, administrateur de société, né à Liège (B), le 7 juillet 1939, demeurant à B-6975 Erezée, serme du Stockay 12, comme administrateurs et leur accorde décharge.

*Troisième résolution*

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Robert Roderich, né à Rédange (F), le 9 juillet 1942, demeurant à L-8118 Bridel, 22, rue des Bouleaux, comme commissaire aux comptes et lui accorde décharge.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Gilles Olivier Moury, administrateur de société, né à Liège, le 22 juillet 1976, demeurant à B-4053 Embourg, voie de Liège 35;
- 2.- Monsieur Alain Bloemendal, administrateur de société, né à Liège, le 22 octobre 1946, demeurant à B-4053 Embourg, avenue des Lauriers 33;
- 3.- Monsieur Pierre-François Horion, administrateur, demeurant à B-4877 Olné, 35, Hansey, né le 26 juin 1946 à Wagnez (B);
- 4.- Monsieur Georges Moury, administrateur de société, né à Bressoux, le 6 janvier 1948, demeurant à B-4052 Chaudfontaine, Bois Manant 17.

*Cinquième et dernière résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Guy Schosseler, comptable, né le 26 mai 1968 à Luxembourg, demeurant à L-3554 Dudelange, 14, rue Lucien Wercollier, comme commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00. heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Graidia, G.O. Moury, A. Bloemendal, G. Moury, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 19 septembre 2006, vol. 355, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21 septembre 2006.

M. Weinandy.

(111307.3/238/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**LES ENTREPRISES GILLES MOURY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 44.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 juin 2006.

M. Weinandy.

(111309.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**QUEENSBERRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 67.420.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

Signature.

(111029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**IDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 81.739.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111030.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**GIFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.178.

*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 2 octobre 2006*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Angelo de Bernardi de son poste d'administrateur.

Monsieur Alexis de Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

GIFINA S.A.

V. Arno' / A. de Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112551.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

105567

**IDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 81.739.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**IDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 81.739.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111032.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**IDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 81.739.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**IDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 81.739.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

Signature.

(111034.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**VELA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 66.986.

Constituée en date du 12 novembre 1998 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 26 du 18 janvier 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'Oglio, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112676.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**PRIME REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 97.563.

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIME REAL ESTATE COMPANY S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 97.563) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 35 du 10 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Anne Hertzog, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Corbiaux, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Décision d'augmenter le capital social de 2.000.000,- d'euros pour le porter de son montant actuel à 2.031.000,- euros.

2.- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées.

3.- Constatation des souscription et libération.

4.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000,-) représenté par six mille cinq cent cinquante et une (6.551) actions sans désignation de valeur nominale chacune.»

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des cent (100) actions existantes.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), à celui de deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000,-) par la création et l'émission de six mille quatre cent cinquante et une (6.451) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des six mille quatre cent cinquante et une (6.451) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire Monsieur Joan Vila, administrateur de sociétés, demeurant à Sant Julia de Loria Andorre, Xalets del Trilla, Xalet Nostra Llar.

*Souscription - Libération*

Et ensuite Monsieur Joan Vila, prénommé,  
représenté par Mademoiselle Anne Hertzog, prénommée,

en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

lequel comparant, représenté comme il est dit, déclarent souscrire les six mille quatre cent cinquante et une (6.451) actions nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à deux millions trente et un mille euros (EUR 2.031.000,-), représenté par six mille cinq cent cinquante et une (6.551) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-quatre mille cinq cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Hertzog, C. Corbiaux, J. Lemmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2006, vol. 438, fol. 35, case 11. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(112671.3/242/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**PRIME REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 97.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(112672.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

**ROYAL 22 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 47.674.

Le bilan au 30 avril 2006, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(111038.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**SAVAM LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone du Scheleck.

R. C. Luxembourg B 63.946.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(111040.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**KESTREL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 68.698.

Constituée en date du 25 février 1999 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 362 du 20 mai 1999;

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'Oglio, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, la nouvelle administratrice, Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature collective avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112682.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

---

105570

**FIRANLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 76.855.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(111042.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**INGENIERIE CONSEIL FORMATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 49.687.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(111045.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**PROTECTION RE, Société Anonyme,  
(anc. ULSTEIN RE S.A.).**

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 32.615.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of September.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of ULSTEIN RE S.A., a société anonyme having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 32.615, incorporated by deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on December 28, 1989, published in the Mémorial C, number 221 of July 4, 1990. The Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, on December 16, 1993, published in the Mémorial C, number 97 of March 16, 1994.

The meeting was presided by Mr Thomas Tidholm, Manager ROS Reinsurance, residing at Artherstrasse 5, CH-6300 Zug.

The chairman appointed as secretary Mr Lambert Schroeder, Managing Director Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ronald Daene, Partner GIRC, with professional address at 10, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) Change of the name of the company into PROTECTION RE and subsequent amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

2) Suppression of the par value of the 110,000 existing shares.

3) Change of the currency of the corporate capital from NOK to SEK and subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4) Resignation of the current directors of the company.

5) Appointment of Messrs Michael Bergh, Thomas Tidholm, Ronald Daene and Lambert Schroeder as new directors of the company.

6) Amendment of Article 13 of the Articles of Incorporation as follows:

«The supervision of the accounts of the Company must be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprises indépendant») approved by the Commissariat aux Assurances. The independent auditor is appointed by the meeting of shareholders.»

7) Change of the independent auditor.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the proxyholders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

III) It appears from the attendance list that all the one hundred and ten thousand (110,000) shares representing the entire share capital of eleven million Norwegian Kroner (11,000,000.- NOK) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions which were taken unanimously:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company into PROTECTION RE and subsequently to amend Article 1 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«**Art. 1.** The Company will exist under the name of PROTECTION RE.»

*Second resolution*

The general meeting decides to suppress the nominal value of the one hundred and ten thousand (110,000) existing shares.

*Third resolution*

The general meeting decides to change the currency of the share capital of the company from Norwegian Kroner (NOK) into Swedish Kroner (SEK) at the exchange rate of 1.- NOK = 1.11328 SEK, to fix the share capital at twelve million two hundred and forty-six thousand and eighty Swedish Kroner (12,246,080.- SEK) and to amend Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 5.** The share capital of the company is fixed at twelve million two hundred and forty-six thousand and eighty Swedish Kroner (12,246,080.- SEK) represented by one hundred and ten thousand (110,000) shares of no par value, entirely paid up.»

*Fourth resolution*

The general meeting approves the resignation of the current directors of the company.

*Fifth resolution*

The general meeting decides to appoint as new directors of the company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

- Mr Michael Bergh, Manager Solid Försäkrings AB, born on April 20, 1965 in Klippan, Skane län, Sweden, with professional address at Ekslingan 7, SE-25024 Helsingborg,

- Mr Ronald Daene, Partner GIRC, born on May 26, 1946 in Brugge, Belgium, residing with professional address at 10, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage,

- Mr Thomas Tidholm, Manager ROS Reinsurance, born on February 20, 1949 in Nödinge, Västra Götalands län, Sweden, residing at Artherstrasse 5, CH-6300 Zug,

- Mr Lambert Schroeder, Managing Director Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., born on July 12, 1959 in Heppenbach, Belgium, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to amend Article 13 of the Articles of Incorporation as follows:

«**Art. 13.** The supervision of the accounts of the Company must be entrusted to an independent auditor («réviseur d'entreprises indépendant») approved by the Commissariat aux Assurances. The independent auditor is appointed by the meeting of shareholders.»

*Seventh resolution*

The general meeting decides to change the independent auditor and to appoint GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., recorded in the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 22.668, with registered office at 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, as new independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states here with that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ULSTEIN RE S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 32.615, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 221 du 4 juillet 1990. Les statuts ont été

modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 97 du 16 mars 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thomas Tidholm, Manager ROS Reinsurance, demeurant à Artherstrasse 5, CH-6300 Zug.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Lambert Schroeder, Managing Director Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Monsieur Ronald Daene, Partner GIRC, avec adresse professionnelle au 10, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination sociale de la société en PROTECTION RE et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Suppression de la valeur nominale des cent dix mille (110.000) actions existantes.

3) Changement de la devise du capital social de NOK en SEK et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Démission des administrateurs de la société actuellement en fonction.

5) Nomination de Messieurs Michael Bergh, Thomas Tidholm, Ronald Daene et Lambert Schroeder comme nouveaux administrateurs de la société.

6) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant agréé par le Commissariat aux Assurances. Le réviseur indépendant sera nommé par l'assemblée des actionnaires.»

7) Changement du réviseur d'entreprises indépendant.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent dix mille (110.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'onze millions de couronnes norvégiennes (11.000.000,- NOK) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société en PROTECTION RE et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société adopte la dénomination de PROTECTION RE.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent dix mille (110.000) actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de la société de couronnes norvégiennes (NOK) en couronne suédoises (SEK) au cours de change de 1,- NOK = 1,11328 SEK, de fixer le capital social à douze millions deux cent quarante-six mille quatre-vingts couronnes suédoises (12.246.080,- SEK) et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze millions deux cent quarante-six mille quatre-vingts couronnes suédoises (12.246.080,- SEK), représenté par cent dix mille (110.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs de la société actuellement en fonction.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Michael Bergh, Manager Solid Försäkrings AB, né le 20 avril 1965 à Klippan, Skane län, Suède, avec adresse professionnelle à Ekslingan 7, SE-25024 Helsingborg,

- Monsieur Ronald Daene, Partner GIRC, né le 26 mai 1946 à Bruges, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue du Ruisseau, L-4944 Bascharage,

- Monsieur Thomas Tidholm, Manager ROS Reinsurance, né le 20 février 1949 à Nödinge, Västra Götalands län, Suède, demeurant à Artherstrasse 5, CH-6300 Zug,

- Monsieur Lambert Schroeder, Managing Director Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., né le 12 juillet 1959 à Heppenbach, Belgium, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant agréé par le Commissariat aux Assurances. Le réviseur indépendant sera nommé par l'assemblée des actionnaires.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de changer le réviseur d'entreprises indépendant et de nommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.668, avec siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme nouveau réviseur d'entreprises indépendant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Th. Tidholm, L. Schroeder, R. Daene, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, vol. 1555, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

P. Frieders.

(111412.3/212/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**PROTECTION RE, Société Anonyme,  
(anc. ULSTEIN RE S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 32.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

P. Frieders.

(111414.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.186.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 octobre 2006*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luigi Turconi, employé, demeurant à Como (Italie), président;

Mmes Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV04986. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(112855.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

105574

**SCOTT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 82.851.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(111046.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**G FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 105.423.

*Extrait de la résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration de la société le 25 avril 2006*

*Première résolution*

Le Conseil prend note de la démission de Madame Carole Closener, avec effet au 25 avril 2006, de son poste d'Administrateur de la Société.

*Seconde résolution*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de coopter Monsieur Tanguy de Pompignan, avec adresse professionnelle à F-92800 Puteaux, 17, Cours Valmy, en tant qu'administrateur, en remplacement de Madame Carole Closener. Cette cooptation sera proposée à ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, laquelle proposera de donner quitus à Madame Carole Closener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G FINANCE LUXEMBOURG

Y. Cacclin / T. de Pompignan

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111196.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**StarPlus SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 72.359.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung*

Die Ordentliche Generalversammlung vom 10. Oktober 2006 der StarPlus SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

1) ...

2) ...

3) ...

4) Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder gewählt bzw. wiedergewählt:

Herr Julien Zimmer (Vorsitzender),

Herr Peter E. Huber (Mitglied),

Herr Bernhard Singer (Mitglied),

Herr Kai-Arne Jordan (Mitglied).

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wiederzuwählen.

5) ...

Luxemburg, den 10. Oktober 2006.

Für StarPlus SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111404.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

---

**GRUPPO MOBILI E SALOTTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 60.914.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 juillet 2006*

*Cinquième résolution*

Madame Martine Smeesters démissionne avec effet immédiat de son mandat comme commissaire aux comptes dans la S.A. GRUPPO MOBILI E SALOTTI.

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes, Monsieur Josue Alain Levy qui accepte, pour une période de 3 ans. L'exécution de son mandat prenant cours pour le contrôle du bilan 2006 et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2009 statuant sur l'exercice 2008. M. Josue Alain Levy, réside 14, rue Kahlenbeerch, L-6452 Echternach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'assemblée générale*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06118. – Reçu 14 euros.

*Le Releveur (signé): Signature.*

(111225.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**THE ANGEL MALL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 120.262.

STATUTES

In the year two thousand and six on 15th of September.

Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MODERN TREUHAND BV, a Dutch company with registered office at Wijnhaven 3B, Het Witte Huis, NL-3011 WG Rotterdam, The Netherlands,

here represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above described capacities has drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme unipersonnelle» governed by the Law of 1915 as modified by the Law of August 25th, 2006.

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of THE ANGEL MALL S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Object.** The purpose for which the Company is established, is to market and sell products via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone and together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary or itself in a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.-) each.

**Art. 6. Shares.** The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

## Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

**Art. 7. Board of Directors.** The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

**Art. 9. Minutes of the meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case, the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or the other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

## Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 15. Annual General Meeting.** The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17. Procedure, Vote.** Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

#### Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

**Art. 18. Fiscal Year.** The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 19. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its terms, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Transitory measures*

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2007. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2008.

##### *Subscription*

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

MODERN TREUHAND BV, prenamed, one thousand shares ..... 1,000

Total: one thousand shares ..... 1,000

25% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

##### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22nd June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born on January 12th, 1973 in Esch-sur-Alzette, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten;

3. Mr Pierre Arens, company director, born on September 26th, 1961 in Luxembourg, residing at 49, Bei der Aarnesch, L-6969 Oberanven.

The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Mikael Holmberg together with Mrs Nadine Gloesener or Mr Pierre Arens.

III. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

MODERN TREUHAND BV, une société de droit néerlandais, avec siège social au Wijnhaven 3B, Het Witte Huis, NL-3011 WG Rotterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Mme Nadine Gloesener, assistant manager, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées du comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ces procurations, signées le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi 10 août 1915 telle que modifiée par la Loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination THE ANGEL MALL S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.** L'objet pour lequel la société est formée est de prêter et de vendre des produits via Internet, y compris toutes les activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou à travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et/ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital souscrit.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

## Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

**Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

**Art. 8. Assemblées du conseil d'administration.** Le conseil d'administration délibère conforme aux règles générales de délibération applicables pour les assemblées ordinaires. Toutefois, une assemblée n'est pas imposée comme des actions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par l'accord écrit unanime de tous les administrateurs. Dans ce cas, chaque administrateur doit recevoir le texte entier en écrit, transmis par voie postale, électronique ou par fax.

**Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon les procédures légales ou d'une autre manière, seront signées par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation des pouvoirs.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Nomination des Auditeurs.** La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

## Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

**Art. 17. Procédure, Vote.** Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

**Art. 19. Affectation des profits.** Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Chapitre VII. Disposition générale

**Art. 21. Disposition générale.** Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2007. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2008.

##### *Souscription*

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

MODERN TREUHAND BV, prénommée, mille actions . . . . .	1.000
Total: mille actions . . . . .	1.000

25% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à deux mille euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2008:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Mme Nadine Gloesener, assistant manager, née à Esch-sur-Alzette le 12 janvier 1973, demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten;

3. M. Pierre Arens, directeur de société, né à Luxembourg le 26 septembre 1961, demeurant au 49, Bei der Aarnescht, L-6969 Oberanven.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2008:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de M. Mikael Holmberg avec Mme Nadine Gloesener ou M. Pierre Arens.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2006, vol. 155S, fol. 42, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

J. Elvinger.

(111445.3/211/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**FINTRENTUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.337.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 septembre 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111241.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**AUTOS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 87.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2006, réf. LSO-BV04485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2006.

Pour AUTOS PROPERTIES S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(114172.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**PENINSULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.658.

Le Conseil d'Administration tenu le 11 octobre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 11 octobre 2006, Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont Saint Martin en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PENINSULA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111245.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**UKNITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.143.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 6 octobre 2006*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

UKNITUM HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, réf. LSO-BV02597. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111399.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**SPE II BRUEGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 120.264.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CB RICHARD ELLIS SPE II INTERMEDIATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 110.774, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

here represented by Lars Kemper, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 September 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SPE II BRUEGEL, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company has a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting at a majority of three-quarters of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his

absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 22.** Each year on 31 December the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by CB RICHARD ELLIS SPE II INTERMEDIATE, S.à r.l., pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

*Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
2. The following entity and person are appointed managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- CB RICHARD ELLIS SPE II HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 110.732, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CB RICHARD ELLIS SPE II INTERMEDIATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.774, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et dont le siège social est situé 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

ici représentée par Lars Kemper, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 septembre 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SPE II BRUEGEL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

CB RICHARD ELLIS SPE II INTERMEDIATE, S.à r.l., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

105588

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.800.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

2. L'entité et la personne suivantes sont nommées gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- CB RICHARD ELLIS SPE II HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.732, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et dont le siège social est situé 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- M. Marc Chong Kan, contrôleur financier, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kemper, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 octobre 2006, vol. 438, fol. 34, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(111450.3/242/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**OCEANBREEZE CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.542.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 29 septembre 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 29 septembre 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 29 septembre 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01285. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(112519.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**WIDRISS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.684.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2004*

Messieurs Rabah Wafic Idriss, Nabil Wafic Idriss, Mousbah Wafic Idriss, Samir Wafic Idriss, Atef Wafic Idriss et Monsieur Keld Pedersen sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans.

BARBARA & CO. est réélu Commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société WIDRISS INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07356. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111439.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**PEP GCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 111.763.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 9 octobre 2006 que:

1. Les démissions de M. John Hahn, M. Patrick Corso et M. Robert Sudo en tant que gérant sont acceptées avec effet au 9 octobre 2006.

2. M. Raymond M. Mathieu et M. John Woodworth, avec adresse professionnelle au 50 Kennedy Plaza, Providence 02903 Rhode Island, United States, sont élus nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03223. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111460.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**PEP GCO CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 111.764.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 9 octobre 2006 que:

1. les démissions de M. John Hahn, M. Patrick Corso et M. Robert Sudo en tant que gérant sont acceptées avec effet au 9 octobre 2006.

2. M. Raymond M. Mathieu et M. John Woodworth, avec adresse professionnelle au 50 Kennedy Plaza, Providence 02903 Rhode Island, United States, sont élus nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03226. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111464.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**ATALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 103.525.

L'an deux mille six, le cinq octobre, à dix-sept heures,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ATALYS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1734 Howald, 65, rue des Bruyères, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N° 103.525, ci-après désignée «la Société» constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1281 en date du 4 octobre 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à dix-sept heures par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, désignant Madame Rachel Uhl, juriste à Luxembourg, comme secrétaire de la réunion.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à Luxembourg demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de la réunion.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 26.000,- (vingt-six mille euros) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) transfert du siège social de la Société;
- 2) modification de l'exercice social de la Société;
- 3) modification des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les résolutions prises;
- 4) divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social de la Société à L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 4 alinéa 1er des statuts en indiquant Moutfort comme commune d'établissement du siège.

Dès lors l'article 4 alinéa 1er des statuts est libellé comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Moutfort. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'exercice social de la Société pour le fixer du premier janvier au trente et un décembre, à l'exception de la première assemblée générale qui a commencé à la date de création de la Société et s'est achevée au 31 décembre 2005.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.»

#### *Frais, Evaluation*

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont évalués à 1.150,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, R. Uhl, E. De Freitas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 2, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2006.

J. Elvinger.

(115842.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

### **ATALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 103.525.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 44387 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(115843.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

**WATERFORD WEDGWOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 93.452.

Par résolution signée en date du 3 octobre 2006, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant de classe B avec effet immédiat.
- Acceptation de la nomination de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2006, réf. LSO-BV02737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111287.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**PEP GCO HL CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 111.680.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 9 octobre 2006 que:

1. les démissions de M. John Hahn, M. Patrick Corso et M. Robert Sudo en tant que gérant sont acceptées avec effet au 9 octobre 2006.
2. M. Raymond M. Mathieu et M. John Woodworth, avec adresse professionnelle au 50 Kennedy Plaza, Providence 02903 Rhode Island, United States, sont élus nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 octobre 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111470.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**BLUE MOUNTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 78.219.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L - Luxembourg, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 240 du 2 avril 2001;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 5 novembre 2003 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1320 du 11 décembre 2003.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 12 juin 2006 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'assemblée a nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

1) comme administrateurs:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4
- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4

- Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4

Monsieur Nello Lavio est reconduit dans sa fonction d'administrateur-délégué.

2) comme commissaire aux comptes:

- JPCA LIMITED, avec siège social à 17 City Business Centre - Lower Road, GB-SE16 2XB Londres, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne

Il découle de l'article 6 des statuts de la société que la nouvelle administratrice, Madame Sandra Trevito, est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112698.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**PEMBROKE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 24.777.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 octobre 2006 à 10.00 heures au siège social*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée;
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs, et de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes;
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111488.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**KARLIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 32.887.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 août 2006 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2005 de M. Bernard Mason au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il a terminé le mandat.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jean De Rudder, Marc Vitteere et Bernard Mason.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2006, réf. LSO-BV03215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111496.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**LUX NILOS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 115.032.

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Lode Hendrikx, indépendant, demeurant à L-5819 Alzingen, 5A, rue de l'Eglise;

Madame Antonie Heunen, employée privée, demeurant à L-5819 Alzingen, 5A, rue de l'Eglise;

seuls associés de la société LUX NILOS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-5819 Alzingen, 5A, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.032, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 8 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1143 du 13 juin 2006.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils décident de transférer le siège social de la société de Alzingen à Mondorf-les-Bains.

*Deuxième résolution*

Ils fixent l'adresse de la société à L-5627 Mondorf-les-Bains, Domaine du Brill-Centre Blériot, 13, avenue Lou Hemmer.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, ils décident de modifier l'article 2 des statuts et lui donnent la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.»

*Quatrième résolution*

Ils décident de modifier l'objet social.

## Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier l'article 3 des statuts et lui donnent dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de gros et de détail, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de bicyclettes, de pièces détachées, d'accessoires et de tout article y afférent; la fabrication, l'assemblage, l'entretien et la réparation de bicyclettes, de pièces détachées, d'accessoires et tout article y afférent.

Le commerce de gros et de détail, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation d'articles optiques, y compris de lunettes; la fabrication, l'entretien et la réparation d'articles optiques; la fabrication de verres de lunettes et de verres de contact, de montures, de lunettes et de tout article y afférent.

Le commerce de gros et de détail, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation d'articles de fantaisie, de cadeau, de luxe et d'articles divers, dont des parures, des bijoux, des métaux précieux, des articles d'orfèvrerie en or et en argent, du cristal, de la porcelaine et similaires; la fabrication, l'entretien et la réparation d'articles de fantaisie, de cadeau, de luxe et d'articles divers, dont des parures, des bijoux, des métaux précieux, des articles d'orfèvrerie en or et en argent, du cristal, de la porcelaine et similaires.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, l'achat et la vente de marchandises (alimentation générale et boissons non-alcooliques) en gros, en tant qu'intermédiaire ou d'agence.

La société peut également exercer la fonction d'administrateur, de gérant ou de liquidateur d'autres sociétés.

La société peut réaliser son objet de toutes les façons qui lui semblent les plus utiles, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, procéder à toute activité de gestion, commerciale, de production, financière, industrielle, civile, mobilière et immobilière, qui directement ou indirectement rejoint ou est liée à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter, favoriser ou protéger la réalisation.

Tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la société peut, de quelque manière que ce soit, s'intéresser à des affaires, à des entreprises ou à des sociétés ayant un objet similaire ou connexe ou qui sont susceptibles de favoriser le développement de sa propre entreprise.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Hendrikx, A. Heunen, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 11 octobre 2006, vol. 471, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2006.

R. Arrensдорff.

(111467.3/218/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**LUX NILOS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R. C. Luxembourg B 115.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 octobre 2006.

R. Arrensдорff.

(111469.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**MARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.782.

Le Conseil d'Administration tenu le 2 octobre 2006 a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Luca Lazzati de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 2 octobre 2006, Madame Sandrine Cecala, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

MARE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2006, réf. LSO-BV00605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112840.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**CLASSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.852.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 28 avril 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Madame Azzurra Caltagirone, administrateur de sociétés, élisant domicile au 87A, Via Lucretia Romana Chiampino I-0040 Italy.

Monsieur Fabio Gera, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma Italy.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri, dirigeant d'entreprises, élisant domicile au 200, Corso Francia I-00191 Roma Italy.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, au siège social en date du 28 avril 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- EUR) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112521.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**EAVF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 142,000.00.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 118.851.

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

EAVF, LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 7 Newgate Street, London EC1A 7NX, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies, Companies House, Cardiff under number LP11069 (the «Sole Shareholder»);

here represented by Mrs Bernardine Vos, employee, with professional address in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of proxy given under private seal on 26 September 2006, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following

- that, it is the sole actual shareholder of EAVF, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.851, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11 August 2006 (the «Company»), in process to be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation (the «Articles») have last been amended following a deed of the undersigned notary on 8 September 2006, not yet published in the Mémorial C;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 142,000.- (one hundred forty-two thousand Euros) to EUR 442,000.- (four hundred forty-two thousand Euros) by creating and issuing 12,000 (twelve thousand) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each (the «New Shares»).

*Second resolution*

The Sole Shareholder, here represented by Ms Bernardine Vos, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 26 September 2006,

declares to subscribe to the 12,000 (twelve thousand) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and to have them fully paid up by contribution in cash consisting of a sum of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros).

All the 12,000 (twelve thousand) new shares have been fully paid up by contribution in cash so that the amount of EUR 300,000.- (three hundred thousand Euros) is as now at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

Further to the share capital increase, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6.1 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

«**Art. 6.1.** The share capital is fixed at four hundred forty-two thousand Euros (EUR 442,000.-), represented by seventeen thousand six hundred eighty (17,680) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand eight hundred Euros (EUR 4,800.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, EAVF, LP, une société en commandite de droit anglais et gallois, ayant son principal établissement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Royaume-Uni et enregistrée auprès du registre des sociétés de Cardiff sous le numéro LP11069 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Madame Bernardine Vos, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2006, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée EAVF, S.à r.l., ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.851, et constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 août 2006 (la «Société»), dont les statuts sont en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 8 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 142.000,- (cent quarante-deux mille Euros) à EUR 442.000,- (quatre cent quarante-deux mille Euros) par la création et l'émission de 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique, ici représenté par Madame Bernardine Vos, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2006, a déclaré souscrire les 12.000 (douze mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et déclare avoir libéré une somme en numéraire d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros).

La totalité des 12.000 (douze mille) Nouvelles Parts Sociales a été entièrement libérée par apport en numéraire de telle sorte que le montant de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) est à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6.1 des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.1.** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-deux mille Euros (EUR 442.000,-) représenté par dix-sept mille six cent quatre-vingt (17.680) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (ci-après, les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les «Associés».

105596

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à quatre mille huit cents euros (EUR 4.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2006, vol. 155S, fol. 61, case 6. – Reçu 3.000 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

G. Lecuit.

(112596.3/220/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**EAVF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 142.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 118.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

G. Lecuit.

(112597.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

**NEX-MS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.464.

In the year two thousand and six, on the third of October,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 64.464, incorporated by deed enacted on the 14 of May 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 564 of August 3, 1998 and which Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by each of him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,750 (One thousand seven hundred and fifty) Shares, each of them of CHF 1,000.- (One thousand swiss francs), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the title of the corporation, to be changed into NEX-MS, S.à r.l.

2.- Amendment of Article 4 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the title of the corporation, from NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l. into NEX-MS, S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

«**Art. 4.** The company shall take the name of NEX-MS, S.à r.l.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille six, le trois octobre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.464, constituée suivant acte reçu le 14 mai, 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 564 du 3 août 1998 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,750 (mille sept cent cinquante) parts sociales, de CHF 1.000,- (mille francs suisses) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en NEX-MS, S.à r.l.

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l. en NEX-MS, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de NEX-MS, S.à r.l.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2006, vol. 29CS, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2006.

J. Elvinger.

(115851.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

**NEX-MS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.464.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N° 44358 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(115853.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

105598

**KYRITZ, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 111.477.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAXONY HOLDINGS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 111.444, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Lucinda Clifton-Bryant, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of KYRITZ, a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on October 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1259, on November 23, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 21, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 714 of April 7, 2006;

- that the capital of the corporation KYRITZ is fixed at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, fully paid;

- that SAXONY HOLDINGS has decided to dissolve the company KYRITZ with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that SAXONY HOLDINGS, being sole owner of the shares and liquidator of KYRITZ, declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company,

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for,

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities,

with the result that the liquidation of KYRITZ is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SAXONY HOLDINGS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.444, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Lucinda Clifton-Bryant, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est le seul associé actuel de la société KYRITZ, société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259, le 23 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 714 du 7 avril 2006;

- que le capital social de la société KYRITZ s'élève actuellement à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées;

- que SAXONY HOLDINGS a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société KYRITZ, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que SAXONY HOLDINGS, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société KYRITZ, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société,

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,  
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,  
 de sorte que la liquidation de la société KYRITZ est à considérer comme clôturée;  
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;  
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2006, vol. 438, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(111490.3/242/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

### **OLMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.035.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2006 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de Messieurs K. Lozie et Jean Quintus et la société COSAFIN S.A.

ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. Schill,

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06191. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(111501.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

### **INTEGRATED COMPUTER LOGICS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.137.

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTEGRATED COMPUTER LOGICS INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à L-5482 Wormeldange, 3, Bourgaass, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 5 juin 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 436 du 19 novembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 21 février 2002.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

- 1.- Madame Ganna Oliynyk, employée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,
- 2.- Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant à 27 Old Gloucester Road, WC1N 3XX Londres, tous les deux ici représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration lui délivrée le 22 septembre 2006.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont demandé au notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises sur ordre du jour conforme:

#### *Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Wormeldange à Luxembourg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (première phrase)** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

105600

*Deuxième résolution*

L'associé décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.  
Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2006, vol. 438, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(115771.3/242/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2006.

**CREACTION 4, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 77.944.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2006 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111498.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2006.

**SCUBATECH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 56.160.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L - Luxembourg, en date du 28 août 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 602 du 21 novembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 juin 2006 que Madame Sandra Trevito, employée privée, née le 6 octobre 1968 à CH - Grabs et demeurant professionnellement à CH - 6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, a été nommée comme administrateur en remplacement de Madame Adele Riva-Dell'Oglio, démissionnaire, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 5 des statuts de la société, Madame Sandra Trevito est autorisée d'engager la société par la signature conjointe avec un deuxième administrateur.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2006, réf. LSO-BV01563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112696.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.